



les week end non travaillés

Par **tofid**, le **03/12/2012** à **21:42**

bonjour,aujourd'hui j ai eu un rendez vous avec mon chef de service,sur mes week end non travaillé.il voudrait que je travail maintenant le week end ,alors que depuis 5 ans je n ai jamais travailler un week end dans l entreprise,ai je le droit de refusé de travailler le week end ,si oui existe t il un texte que je pourrais faire voir a mon chef de service merci pour votre reponse christophe !

Par **P.M.**, le **03/12/2012** à **21:48**

Bonjour,
il faudrait un peu plus de précisions quant à la nature de votre emploi et pour savoir ce que prévoît la Convention Collective applicable en ce qui concerne le travail du dimanche...

Par **tofid**, le **04/12/2012** à **07:41**

bonjour,merci de me repondre,je suis chauffeur routier en regional,je rentre tout les soirs a la maison,je travail du lundi au vendredi et jamais le samedi,a aujourd'hui mon chef voudrait que je travail le samedi ,alors que depuis 5 ans je n ai jamais travaillé un samedi ,ai je le droit de refusé , on ma parlé d un acquit si pendant un certain nombre d année je n ai pas travaillé le samedi .existe t il quelques chose sur se sujet merci de votre réponse cordialement christophe !

Par **P.M.**, le **04/12/2012** à **09:16**

Bonjour,
Ce n'est donc pas le week-end mais uniquement le samedi et a priori, c'est un jour ouvrable comme un autre sous réserve du respect de la durée maximale du travail...